



**CAISSE DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE
DES CLERCS ET EMPLOYES DES HUISSIERS DE JUSTICE**
(Arrêté du 19 Mai 1961)

15, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS - Tél. : 01. 40. 39. 92. 84 - Fax : 01. 42. 21. 44. 13

BULLETIN DE RADIATION

A retourner dûment complété, obligatoirement dès le départ d'un salarié.

I. IDENTIFICATION DE L'ETUDE : Référence de l'adhésion à la Carco

Raison sociale :

Adresse du siège social :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :

II. IDENTIFICATION DE L'ANCIEN SALARIÉ

Nom de naissance : Nom marital : Prénom :

Né(e) le : __ / __ / __ - - - - N° de sécurité sociale : _ - - - - - - - - - / - - - -

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Divorcé(e) Pacsé(e) Vie maritale Séparé(e)

Nombre d'enfants fiscalement à charge : _ - -

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Mail :

III. CONDITIONS DE RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Motif de la rupture : Licenciement faute lourde Rupture conventionnelle
 Licenciement hors faute lourde, préciser le motif :
 Démission pour motif légitime Démission
 Période d'essai Fin de C.D.D.
 Autre, préciser le motif :

Date d'entrée dans l'étude : __ / __ / __ - - - - Date d'effet de la rupture : __ / __ / __ - - - -

Durée du dernier contrat de travail (exprimée en mois entier) = mois

A titre d'exemple, pour un contrat de travail ayant eu une durée de 2 mois et 20 jours, il convient de mentionner une durée de 2 mois. Sont assimilés au dernier contrat de travail, les contrats de travaux successifs exécutés de façon continue chez le dernier employeur.

IV. MAINTIEN DES GARANTIES PREVOYANCE (ANI) : (A faire compléter obligatoirement par le salarié)

L'ancien salarié sera inscrit au Pôle Emploi Oui Non A compter du : __ / __ / __ - - - -

Les bénéficiaires de la portabilité sont les salariés dont le contrat de travail est rompu (pour un motif autre que la faute lourde) et qui ont droit à une prise en charge par l'assurance chômage.

Pour que le mécanisme de la portabilité des garanties prévoyance soit effectif, le salarié a l'obligation de justifier auprès de La CARCO de son indemnisation par le Pôle Emploi.

ETUDE

Nous certifions exactes les indications portées sur cette demande

Fait à le : ... / ... /

Cachet et signature de l'employeur (obligatoire)

ANCIEN SALARIE

Je certifie complets et exacts les renseignements portés sur cette demande

Fait à le : ... / ... /

Signature (obligatoire)